Loi renseignement : une première «boîte noire» activée pour surveiller les communications



Loi renseignement : une première «boîte noire» activée pour surveiller les communications Ce dispositif donne aux services de renseignement français un moyen d'analyser automatiquement les métadonnées des communications Internet, notamment pour lutter contre le terrorisme.

De nouvelles oreilles pour le renseignement. Longtemps inactives, les boîtes noires sont désormais en cours de déploiement. Francis Delon, le président de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), l'a révélé à l'occasion d'une conférence organisée à Grenoble. Il précise qu'une première boîte noire a été activée «début octobre», à l'issue d'un «travail qui a duré plusieurs mois».

Prévu par l'article 851-3 du Code de la sécurité intérieure, le dispositif a été particulièrement critiqué en amont du vote de la loi renseignement de 2015. Il permet aux services de renseignement d'analyser de grandes quantités de métadonnées (relatives au contexte d'un message, comme son origine ou sa date d'envoi) à la volée, afin de détecter une éventuelle menace terroriste. Francis Delon se veut néanmoins rassurant. «Les données récoltées sont des données de connexion anonymisées, recueillies de façon non ciblée pour être mises dans une sorte de grande marmite étanche», a-t-il résumé, par une métaphore de son cru…[lire la suite]

LE NET EXPERT

- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
- SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de ${\bf Photos}$ / ${\bf SMS})$
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

* Mises en conformité RGPD;
Accompagnement à la mise en place de DPO;
Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 94 03041 84);
Audits Sécurité (ISO 27005);
Expertises techniques et judiciaires;
Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...;
Expertises de systèmes de vote électronique;

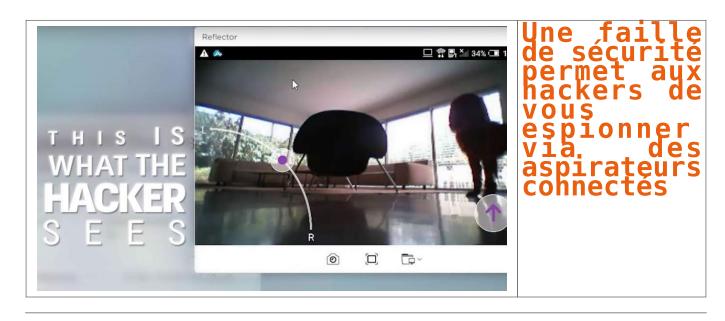


Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : Loi renseignement : une première «boîte noire» activée pour surveiller les communications

Une faille de sécurité permet aux hackers de vous espionner via des aspirateurs connectés



La faille de sécurité « HomeHack » permettait de prendre le contrôle de n'importe quel objet connecté du fabricant coréen LG. Mais appliquée aux robots aspirateurs, elle serait un moyen offert aux hackers d'observer l'intérieur des maisons. Pratiques parce qu'ils nous simplifient la vie et qu'on peut les piloter depuis une simple application mobile, les objets connectés sont aussi potentiellement de véritables chevaux de Troie dans notre intimité. Les experts de l'entreprise de cybersécurité Check Point ont révélé une faille de sécurité, « HomeHack », via laquelle il était possible de prendre le contrôle à distance d'un aspirateur LG Hom-Bot et d'espionner l'intérieur d'une maison au moyen de la caméra intégrée, comme le montre cette vidéo : http://www.youtube.com/embed/BnAHfZWPaCs Communiqué à LG en juillet dernier, le problème a depuis été corrigé par le constructeur en septembre, mais une question demeure : comment être certain que les objets connectés qui nous entourent sont assez sécurisés ? En effet, il est régulièrement proposé aux clients de synchroniser l'ensemble de leurs appareils sur un même système, ici l'application mobile SmartThinQ de LG, disponible sur Android et iOS...[lire la suite] LE NET EXPERT • SENSIBILISATION / FORMATIONS : - CYBERCRIMINALITÉ - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - All RGPD - À LA FONCTION DE DPO • MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements) - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements • RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police) - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers) - TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**) - SYSTÈMES NUMÉRIQUES • EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005) - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES - SÉCURTTÉ INFORMATIQUE - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES Besoin d'un Expert ? contactez-nous Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84). × Réagissez à cet article

Source : Une faille de sécurité permet aux hackers de vous espionner via des aspirateurs connectés

Alerte : 2 applications infectées sous Android et macOS



Les chercheurs ESET® ont découvert 2 menaces, l'une agissant sous macOS® et l'autre sous Android™. Le malware sous macOS a fait 1 000 victimes. Quant à la menace sous Android, plus de 5 500 téléchargements ont été effectués.

OSX/Proton, ou le voleur de données

Les chercheurs ESET sont entrés en contact avec l'éditeur Eltima®, à la suite de la découverte d'une version de leurs applications compromises. Environ 1 000 utilisateurs auraient été infectés par le kit OSX/Proton, disponible sur les marchés underground.

Les applications Elmedia Player® (lecteur multimédia) et Folx® (gestionnaire de téléchargement) sont concernées. OSX/Proton est une backdoor qui possède de nombreuses fonctionnalités et permet de récupérer :

- les détails de l'OS : numéro de série de l'appareil, nom complet de l'utilisateur actuel...
- les informations provenant des navigateurs : historique, cookies, marque-pages, données de connexion...
 - les portefeuilles de cryptomonnaie : Electrum / Bitcoin Core / Armory
 - les données contenues dans ./ssh
 - le trousseau macOS grâce à une version modifiée de chainbreaker
 - la configuration du VPN Tunnelblick®
 - les données GnuPG
 - les données de 1password
 - la liste de toutes les applications installées

ESET fournit la liste des indicateurs de compromission ainsi que la méthode de nettoyage en cas d'infection sur le lien suivant : https://www.welivesecurity.com/2017/10/20/osx-proton-supply-chain-attack-elmedia/

<u>Cryptomonnaie : une version compromise de Poloniex® sur Google® Play</u>

Avec plus de 100 cryptomonnaies au compteur, Poloniex est l'un des principaux sites d'échange de cryptomonnaie au monde. Les cyberpirates ont profité du fait qu'il n'y ait pas d'application officielle de Poloniex pour développer 2 versions malicieuses.

En plus de récolter les identifiants de connexion à Poloniex, les cybercriminels incitent les victimes à leur accorder l'accès à leur compte Gmail™. Les pirates peuvent ensuite effectuer des transactions depuis le compte de l'utilisateur et effacer toutes les notifications de connexions et de transactions non autorisées depuis la boîte de réception.

La première des applications malveillantes se nomme « POLONIEX » et a été installée 5 000 fois, malgré les avis négatifs. La deuxième application, « POLONIEX EXCHANGE », a été téléchargée 500 fois avant d'être retirée du Google store, suite à la notification d'ESET.

Vous trouverez les mécanismes utilisés par les pirates et les moyens de se prémunir contre ce malware en cliquant sur le lien suivant :

LE NET EXPERT

- :
- SENSIBILISATION / FORMATIONS :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU **RGPD**
 - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (**Photos** / **E-mails** / **Fichiers**)
 - TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE **VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : Boîte de réception (715) — denis.jacopini@gmail.com — Gmail

Faille de sécurité dans des caméras de vidéosurveillance FLIR



Un chercheur en sécurité informatique découvre comment accéder aux images de caméras de vidéosurveillance thermiques FLIR.

Infiltration possible dans des caméras de vidéosurveillance ! Étonnante révélation, fin septembre, par un internaute du nom de LiquidWorm. Ce chercheur en sécurité informatique a diffusé un code qui permet de découvrir que les caméras thermiques de vidéo surveillance de marque FLIR pouvaient être espionnées. FLIR Systems a des identifiants de connexion SSH codés en dur dans sa version distribuée sous Linux.

Bref, un accès aux images, via cet accès caché qui ne peut être modifié!

Cette backdoor est dénoncée quelques jours avant le salon Milipol qui se déroulera en novembre à Paris. Flir Systems y sera présent pour présenter son matériel.

Selon l'information diffusée par « Zero science« , les modèles de caméras incriminées sont les 10.0.2.43 (logiciel F/FC/PT/D) et les versions du micrologiciel 8.0.0.64: □□1.4.1, 1.4, 1.3.4 GA, 1.3.3 GA et 1.3.2 sont concernés par cette porte cachée…[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- SENSIBILISATION / FORMATIONS :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (**Photos** / **E-mails** / **Fichiers**)
 - TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : ZATAZ Une porte cachée dans des caméras de vidéosurveillance FLIR — ZATAZ

Alerte : Faille Wifi du WPA2. Risques et solutions pour s'en protéger



Alerte : Faille Wifi du WPA2. Risques et solutions pour s'en protéger Dévoilée au public lundi 16 octobre 2017, Krack Attacks est une faille qui permet aux pirates d'espionner votre connexion wifi. Que doit-on craindre ? Comment se protéger ? Denis JACOPINI nous apporte des éléments de réponse.

Oue doit-on craindre de cette faille découverte dans le WPA2 ?

Mathy Vanhoef, chercheur à l'université KU Leuven, a découvert une faille permettant d'intercepter des données transmises sur un réseau Wi-Fi, même lorsqu'il est protégé par le protocole WPA2. Pire, il est également possible d'injecter des données, et donc des malwares, en utilisant la technique découverte. Les réseaux domestiques aussi bien que les réseaux d'entreprises sont concernés, c'est donc une découverte majeure dans le domaine de la sécurité informatique.

La technique décrite par Mathy Vanhoef est appelée Key Reinstallation AttaCK, ce qui donne KRACK.

Comment se protéger de cette faille ?

Il n'y a pas de meilleur protocole que le WPA2. Il ne faut surtout pas revenir au protocole WEP. Changer de mot de passe ne sert à rien non plus. Le seul moyen de se protéger de cette faille est de mettre à jour votre système d'exploitation et les appareils concernés. Les acteurs du marché, fabricants ou éditeurs, ont été notifiés de cette faille le 14 juillet 2017. Certains l'ont comblée par avance comme Windows. Il faut combler la faille à la fois sur les points d'accès et sur les clients, c'est-à-dire que patcher vos ordinateurs et smartphones ne vous dispense pas de mettre à jour votre routeur ou votre box Wi-Fi.

Même si, en tant qu'utilisateur, vous n'avez pas grand chose à faire de plus que de mettre à jour votre système d'exploitation et le firmware de votre point d'accès pour vous protéger contre la faille Krack Attacks, nous vous énumérons une liste de préconisations qui mises bout à bout, rendront plus difficile aux pirates les plus répandus l'intrusion dans votre Wifi.

Les Conseils de Denis JACOPINI pour avoir un Wifi le plus protégé possible :

- 1. Mettez à jour les systèmes d'exploitation de vos ordinateurs, smartphones, tablettes et objets.
 - 2. Mettez à jour votre point d'accès Wifi (le firmware de votre Box, routeur...)
 - 3. Modifier le SSID :
 - 4. Modifier le mot de passe par défaut ;
 - 5. Filtrage des adresses MAC (facultatif car peu efficace);
 - 6. Désactiver DHCP ;
 - 7. Désactiver le MultiCast (pour les appareils qui disposent de cette fonction) ;
 - 8. Désactiver le broadcast SSID (pour les appareils qui disposent de cette fonction) ;
 - 9. Désactiver le WPS (pour les appareils qui disposent de cette fonction) ;
- 10. Utilisez un VPN ou un accès https pour envoyer ou recevoir des informations confidentielles
 - 11. Choisissez un cryptage fort de votre Clé WIFI : - Technologie WPA 2 (également connu sous le nom IEEE 802.11i-2004) :
 - Protocole de chiffrement AES (ou CCMP) : Important !

Des personnes peuvent accéder librement à votre Wifi ?

Condition exigée depuis plusieurs années par les touristes et les nomades, il y a de fortes chances que les clients de votre hôtel, de vos chambres d'hôtes, de vos gîtes ou tout simplement des amis vous demandent absolument de disposer du Wifi.

Je tiens à vous rappeler que selon l'article L335-12 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'abonné Internet reste le seul responsable des usages de sa connexion.

Ainsi, je ne peux que vous conseiller d'être prudent concernant l'usage de votre connexion Wifi par des tiers et de vous munir de moyens technologiques permettant de conserver une trace de chaque personne se connectant sur votre Wifi afin que si votre responsabilité en tant qu'abonné à Internet était recherchée, vous pourriez non seulement vous disculper mais également fournir tous les éléments permettant l'identification de l'individu fraudeur.

Les personnes intéressées par les détails techniques, et pointus, concernant la découverte de la faille WPA2 peuvent se rendre sur le site du chercheur dédié à ce suiet.

Bulletin d'alerte du CERT-FR

Va-t-on aller vers un WPA 3 ?

LE NET EXPERT

- SENSTRILISATION / FORMATIONS :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU **RGPD**
 - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
- SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers) - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONTOUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : KRACK Attacks: Breaking WPA2 / KRACK : faille du Wi-Fi WPA2, quels appareils sont touchés ? Comment se protéger ?

Une extension qui fait discrètement bosser votre ordi pour faire gagner de la cryptomonnaie à d'autres



Une extension qui fait discrètement bosser votre ordi pour faire gagner de la cryptomonnaie à d'autres

Alors que les cryptomonnaies, Bitcoin et Ethereum en tête, sont de plus en plus appréciées et commencent à prendre de l'ampleur (une rumeur qui n'a pas été confirmée prêterait à Amazon la volonté d'accepter des Bitcoins pour les paiements), il semblerait qu'une de leurs consœurs soit cryptée à l'insu des internautes par des sites plus ou moins sûrs.

Cette cryptomonnaie s'appelle Monero et elle a la particularité de ne pas être minée sur le processeur graphique (le GPU) mais sur le processeur central (le CPU).

Des extensions et du code source pour miner Monero

La particularité de Monero, le fait qu'elle soit minée par le CPU, semble avoir donné des idées à plusieurs sites et entreprises : pourquoi ne pas faire travailler les ordinateurs des internautes ? Ainsi, par exemple, l'extension Chrome SafeBrowse, téléchargée plus de 140.000 fois, utiliserait le CPU des ordinateurs l'ayant installée pour miner de la cryptomonnaie Monero pour le compte de ses créateurs.

Cette utilisation n'a pas manqué d'être vivement critiquée mais elle aurait été reproduite à de nombreuses reprises : sur le site de torrent The Pirate Bay, une phase de test a été menée mi-septembre selon les administrateurs. L'idée serait de remplacer les bannières publicitaires par un script permettant de miner du Monero....[lire la suite]

- NOTRE MÉTIER :

 FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO
- EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES
- AUDITS RGPD, AUDIT SECURITE ET ANALYSE D'IMPACT
 - MISE EN CONFORMITE RGPD / FORMATION DPO

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations ; EXPERTISES TECHNIQUES : Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettrons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ; MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettrons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Réglement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS: https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles (Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005);
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de



Réagissez à cet article

Source : Monero : la cryptomonnaie que vous minez sans le savoir

Privacy Shield : Le transfert de données Europe-USA suffisamment sécurisé ?



Privacy Shield: Le transfert de données Europe-USA suffisamment sécurisé? Pour le Conseil national du numérique, le Privacy Shield doit être « renégocié » car l'accord n'offre pas de garanties suffisantes à la protection des données. A l'occasion du premier bilan annuel du Privacy Shield et de ses garanties, le Conseil national du numérique (CNNum) exprime sa divergence. L'accord de transfert d'une partie des données entre l'Union européenne et les Etats-Unis, qui a succédé au dispositif Safe Harbor à partir du ler août 2016, « doit être renégocié », selon le comité consultatif d'experts en charge d'éclairer les pouvoirs publics sur le numérique Celui-ci dit partager les inquiétudes d'autres organisations comme les CNIL européennes (fédérées à travers le G29), la commission des libertés civiles du Parlement européen et des associations de défense des droits.

«Le Privacy Shield présente un trop grand nombre de zones d'ombre et ne donne pas suffisamment de garanties à la protection des données personnelles des Européens », souligne par voie de communiqué le CNNum.

L'accord en l'état est « faible, susceptible d'annulation sur les mêmes fondements que son prédécesseur ».

Le Safe Harbor avait été invalidé fin 2015 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

La collecte massive et indifférenciée de données pratiquée par les services de renseignement américain, une pratique mise à jour par les révélations d'Edward Snowden relative au cyberespionnage américain, était au cœur de ce dossier. Le Privacy Shield n'offrirait toujours pas de garanties satisfaisantes dans ce domaine. Le Privacy Shield n'offrirait toujours pas de garanties satisfaisantes unes de domnées de vounte.

Bouclier percé?

Lors de négociations qui ont précédé l'adoption du Privacy Shield en juillet 2016, la Commission européenne avait obtenu des autorités américaines une avancée présumée : la collecte de masse de données devait être écartée au profit d'une collecte ciblée.

Mais cette avancée n'est qu'une « simple directive présidentielle » prise par l'ancien locataire de la Maison Blanche, Barack Obama, souligne le CNNum dans son communiqué. Sur le fond, « le droit américain reste largement inchangé » en la matière.

« Les évolutions législatives et jurisprudentielles récentes, combinés à la position affichée par la nouvelle administration [Trump] » sont « un signal politique particulièrement préoccupant. »

Le CNNum fait notamment référence aux évolutions à venir de la législation américaine en matière de données, dont le titre VII du FISA Amendments Act (FAA).Il est censé expirer à la fin de l'année mais pourrait âtre reconduit. Ces dispositions incluent la controversée « section 702 », qui autorise la surveillance large de tout ressortissant d'un pays étranger Ces dispositions incluent la controversée « section 702 », qui autorise la surveillance large de tout ressortissant d'un pays étranger.
Une section qui a notamment servi de fondement aux programmes de surveillance Prism et Upstream de la National Security Agency (NSA) que Snowden avait dévoilés à partir de mi-2013.
Le Conseil national du numérique s'inquiète également de « la vacance de postes clés en charge de la supervision du dispositif côté américain » et de « l'effectivité des mécanismes de recours. »
Des problématiques de souveraineté sont également soulevées par l'organisation.
Les données constituent un actif essentiel de l'économie numérique. Or les flux de données d'Europe sont « massivement captés par les États-Unis », souligne l'organisation.
Cette asymétrie des transferts de data avait déjà été constaté dans le cadre du Safe Harbor-[lire la suite] Besoin d'un formateur RGPD ? Besoin de former votre futur DPO ? Contactez-nous A Lire aussi : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ? Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données) Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux précucuparions des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPD) dans votre établissement. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84) https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Source : Transfert de données Europe-USA: le CNNum rejette le Privacy Shield | Silicon

20% des ordinateurs de la Police de Manchester son sous Windows XP



20%. des ordinateurs de la Police de Manchester son sous Windows XP

GREATER MANCHESTER POLICE are still using defunct operating system Windows XP on one-in-five machines in active use on the force.

The second biggest police force in the UK joins the Metropolitan Police on the list of shame, according to new findings from a Freedom of Information Act request made by the BBC.

- « The remaining XP machines are still in place due to complex technical requirements from a small number of externally provided highly specialised applications, » a spokeswoman told Auntie Beeb.
- « Work is well advanced to mitigate each of these special requirements within this calendar year,

typically through the replacement or removal of the software applications in question. » Most forces refused to cooperate with the FOI request, citing security reasons. This includes the Met Police who back in June admitted they had 18,000 machines that still run XP (including offline ones) and that only eight machines were running Windows 10...[lire la suite]

NOTRE METIER:

- FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO
- EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES
- AUDITS RGPD, AUDIT SECURITE ET ANALYSE D'IMPACT
 - MISE EN CONFORMITE RGPD / FORMATION DPO

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations;

EXPERTISES TECHNIQUES: Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettrons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettrons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Réglement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous **NOS FORMATIONS**

: https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles (Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005);
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de



Contactez-nous

Source : Manchester Police are using Windows XP on one in five computers

Télétravail et protection des données personnelles



Le télétravail pose certaines questions concernant d'abord le droit du salarié à la déconnexion mais aussi sur la protection des données. La barrière de plus en plus floue entre outils personnels et outils professionnels avec la collecte d'informations impose de revoir le régime juridique de la protection des données. Explications par François Alambret, Counsel chez Bryan Cave Paris.

L'essor du télétravail a accru la nécessaire protection des données personnelles. Si ces deux sujets se complètent, ils ne doivent éclipser les autres aspects de la digitalisation des relations de travail.

Le développement du télétravail

Le télétravail n'a pas attendu l'émergence d'internet pour exister mais il s'est incontestablement développé par la conjonction de différents facteurs : les progrès des outils technologiques individuels, l'individualisation des relations du travail et l'accroissement des centres urbains et leur congestion concomitante.

Poussé d'abord par les revendications des salariés, le télétravail a été organisé par les entreprises par le biais d'accords collectifs ou de chartes (informatiques ou sur la qualité de vie au travail), puis reconnues par les organisations syndicales au niveau européen et national (accord cadre européen sur le télétravail du 16 juillet 2002 et accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005). Enfin, encadré par le législateur par le biais des lois du 22 mars 2012, du 8 août 2016 (Loi travail dite loi « El-Khomri ») et les ordonnances Macron en cours de promulgation.

Cette dernière étape législative vise encore à simplifier le recours au télétravail, notamment par le biais d'un accord ou d'une charte d'entreprise en dispensant ensuite les parties d'un avenant au contrat de travail (voir article 24 de l'ordonnance n°3 du 31 aout 2017 modifiant les articles L.1222-9 et suivants du code du travail).

L'employeur n'est plus tenu, non plus, de supporter le coût de ce télétravail, ce qui autorise le salarié « de facto » à utiliser son propre matériel informatique (avec les conséquences afférentes en termes de confidentialité et de sécurité).

La protection des données personnelles

Dès son apparition, le télétravail s'est heurté aux problématiques de la protection des données informatiques. Cette contrainte a d'ailleurs été rappelée expressément par les partenaires sociaux dans leur premier accord européen (point 5 de l'accord cadre du 16 juillet 2002) et national (article 5 de l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005).

Et de fait, le télétravail accroît les risques sur la protection des données de façon à la fois structurelle et technique. Structurellement, par le mode même d'organisation du travail (qui augmente les communications digitales au détriment de communications directes et orales dans l'entreprise) et techniquement car le salarié demeure à distance des services informatiques de l'entreprise et peut dorénavant utiliser ses propres matériels informatiques avec les risques qui en découlent.

Le règlement communautaire sur la protection des données en date du 27 avril 2016 (souvent dénommé GDPR « Global Data Protection Regulations ») prend acte de la digitalisation croissante de la société et de ses nouvelles formes de travail. Il renforce les mesures de protection à l'égard des personnes et donc vis-à- vis des salariés et des télétravailleurs.

L'imbrication des deux notions/ le rôle de l'entreprise

Ces deux sujets (télétravail et protection des données) s'accompagnent et s'encouragent mutuellement. Le renforcement de la protection des données offre des garanties nécessaires au développement du télétravail.

Toutefois, ce cadre législatif et réglementaire posé, c'est aux acteurs de l'entreprise de s'en saisir et de le façonner.

A eux de négocier et de rédiger un accord collectif ou une charte permettant une mise en œuvre fluide mais aussi sécurisée du télétravail, dans le respect du nouveau règlement communautaire du 27 avril 2016.

Mais traiter ces deux thèmes isolément méconnaît l'ampleur des bouleversements de la digitalisation de la société et des relations du travail…[lire la suite]

Besoin d'un formateur RGPD ? Besoin de former votre futur DPO ? Contactez-nous

A Lire aussi :

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et er protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005);
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité;
 (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous

Source : Télétravail et protection des données personnelles — LE MONDE DU DROIT : le magazine des professions juridiques

Les données personnelles des écoliers français vont-elles échapper à Google?



Les données personnelles des écoliers français vont-elles échapper à Google? Une «note interne» diffusée en mai ouvrait la possibilité aux entreprises du numérique de collecter des données scolaires. Les parents d'élèves avaient protesté auprès du ministre de l'Education. Jean-Michel Blanquer compte revoir la politique en la matière.

Pas d'école pour Google, Facebook, et autres géants du numérique, regroupés sous l'appellation Gafa. Jeudi, le porte-parole du gouvernement a indiqué que le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer comptait limiter l'accès de ces entreprises aux données scolaires des élèves.

Le ministre compte « revenir sur une circulaire [en fait, une lettre interne] signée deux semaines avant les présidentielles, qui ouvre très largement, peut-être trop largement l'accès des Gafa dans l'école », a expliqué Christophe Castaner

Publicités ciblées

Rappel des faits : le 12 mai dernier, Matthieu Jeandron, délégué au numérique éducatif, adresse une lettre aux délégués académiques du numérique. Dans ce courrier, révélé par le Café pédagogique, il explique qu'il n'y a pas « de réserve générale sur l'usage des outils liés aux environnements professionnels chez les grands fournisseurs de service du web ». Un peu plus loin, il indique qu'il ne voit pas de « blocage juridique de principe à la connexion d'un annuaire avec l'un de ses services ».

En clair, cela signifie que Google, Facebook, et autres entreprises du numérique auraient pu collecter des listes d'élèves avec leurs noms, leurs classes, voire même leurs notes dans le cadre de travaux effectués en ligne. Ces données peuvent rapporter de l'argent : par exemple, on peut imaginer que Google, ayant connaissance des difficultés d'un élève, lui « propose » des publicités ciblées sur les cours en lign…[lire la suite]

NOTRE MÉTIER

- NOTRE METIER :

 FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO
- EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES
- AUDITS RGPD, AUDIT SECURITE ET ANALYSE D'IMPACT
 - MISE EN CONFORMITE RGPD / FORMATION DPO

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO: En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, découvrez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Pour prouver un dysfonctionnement, dansl e but de déposer plainte ou de vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ; COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos

meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ; AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration, d'une analyse d'impact ou de sa mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD: Nous mettons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assistons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Réglement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

 $\underline{\textbf{NOS FORMATIONS}} \ : \ \texttt{https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles}$ (Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informat spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005);
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- cxperruses ae systemes de vote électronique ;
 Formations et conférences en opberrainnalité ;
 (Matinistant de la DETE F 49) 84 (1941 89)
 Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
 Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : Les données personnelles des écoliers français vontelles échapper à Google?